

MAIRIE  
de  
**BANNE**

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025**

Date de convocation : **10 février 2025**  
Publication de la liste des délibérations : **19 février 2025**

Le dix-huit février deux mil vingt-cinq à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Banne, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Éliane CHALVET, Première Adjointe, en session ordinaire.

**Étaient présents :** Mme CHALVET / MM. ALLAVENA / COLOM-Y-CANALS / HAYDAN / Mme MARRON / M. BRUNEL / Mme GINIER / MM. FOUILLERON / FAURE / Mme DUMAS / M. FERRIER / Mme MEIGNIER / M. FERRARI formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine MEIGNIER a été élue secrétaire de séance.

**Absents excusés :** M. LAGANIER (pouvoir à Mme CHALVET) et M. COSTE (pouvoir à Mme UMAS)

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 15 Présents : 13 Absents : 02

Le Maire de Banne certifie que le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine après son approbation et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance. **Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2025.**

Madame la Première Adjointe retire la délibération de demande d'échange entre une parcelle privée et un chemin privé à Montgros.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 :**

Secrétaire de séance : M. Dominique FERRIER.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Attribution du marché accord-cadre à bons de commande pour travaux de voirie sur la Commune :** Madame la Première Adjointe informe l'assemblée que suite à l'appel d'offres concernant le marché accord-cadre à bons de commande pour des travaux sur voirie communale sur notre Commune et après analyse des offres, faites conjointement avec les services du Département, la commission d'appel d'offres a retenu l'offre du groupement d'entreprises LAUPIE/BOYER TP pour un montant de 110 640,50 € HT, soit **132 768,60 € TTC**. Elle rappelle que le montant des prestations est fixé à **200 000€ HT par an** et que l'accord est conclu pour une période initiale d'un an, tacitement reconductible trois fois. Le Conseil Municipal approuve le choix du groupement d'entreprises LAUPIE/BOYER TP et charge Monsieur le Maire de l'exécution du présent marché.

**Proposition d'achat d'une partie d'une parcelle au quartier de l'église :** Madame la Première Adjointe indique les termes de la délibération n°2024\_11\_DB\_03 du 26 novembre 2024 autorisant M. et Mme CLARET à acquérir une bande de terrain de la parcelle AB 191

MAIRIE DE BANNE - 1647 ROUTE DE BANNE - 07460 BANNE

📞 Tél. : 04 75 39 82 66 - 📧 [mairie@banne.fr](mailto:mairie@banne.fr) - 🌐 [www.banne.fr](http://www.banne.fr)

d'environ 9m<sup>2</sup>, jouxtant leur propriété, et sollicitant une offre de prix de leur part. Elle fait part au Conseil de la proposition écrite de M. et Mme CLARET du 17 décembre 2024 de 50€ le mètre carré. Le Conseil accepte cette offre de prix et rappelle que cet achat leur transfère l'entière propriété du mur de soutènement. et que tous les frais (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge des demandeurs.

**Subvention aux associations :** Le Conseil accorde les subventions suivantes pour l'année 2025 : - APE, Association des Parents d'élèves 07460 : 1 000€

- Basket Les Vans : 50 €
- Amicale des forestiers-sapeurs de l'Ardèche : 100€

### Questions diverses :

Lignes transport scolaire : Madame la Première Adjointe indique qu'à la demande de plusieurs familles, la Commune a sollicité la Région pour changer le collège privé de rattachement pour le transport scolaire. La Région a accepté cette demande à compter de la rentrée de septembre 2025 afin que la Commune soit rattachée pour le transport scolaire au collège privé de Ruoms, ainsi que les écoles primaire et maternelle de Ruoms, plutôt que Saint Ambroix initialement. Cela permettra aux fratries de rester sur la même académie et ainsi d'avoir les mêmes vacances scolaires. Enfin, la collectivité va se renseigner auprès de la Région sur la possibilité de mettre en place un arrêt de car sur la Commune.

Parking au Puech : Mme CHALVET informe avoir reçu en Mairie une pétition pour créer un parking au quartier du Puech ; le projet étant que M. et Mme VAN GEYTE cèdent une bande de terrain de la parcelle AH 450, le long de la route du Puech, et qu'en contrepartie la Commune refasse le mur en pierres éboulé au droit de cette bande de terrain. Au vu du prix conséquent que représente la réfection dudit mur, le Conseil ne donnera pas suite.

Parking camping-car : Une administrée du quartier de l'église sollicite la possibilité de mettre en place un miroir à la sortie du parking camping-car afin de pallier à un angle mort. Des informations seront prises quant à cette possibilité, sinon sera envisagé des panneaux indiquant une sortie de véhicules.

La séance est levée à 19h20.

La secrétaire de séance,

Martine MEIGNIER



La Première Adjointe

Éliane CHALVET

